



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs techniques

Question écrite n° 29146

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet du rapport parlementaire sur la gestion des personnels enseignants du second degré présenté le 7 avril 1999. Les rapporteurs notent que dans les lycées professionnels et technologiques « le recours accru à des collaborations de professeurs issus du milieu professionnel semble souhaitable, et même particulièrement valable dans les domaines très pointus où un recrutement par concours est à la fois coûteux et compliqué ». Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette proposition du rapport.

Texte de la réponse

Dans certaines disciplines de l'enseignement technique ou professionnel, l'intervention de professionnels permettrait effectivement de suivre au plus près l'évolution des techniques, contribuant par là même à améliorer la qualité des formations dispensées. Répondant à cette préoccupation, le dispositif des professeurs associés, mis en place par le décret n° 94-594 du 15 juillet 1994, permet depuis 1994 aux recteurs d'académie de recruter par contrat en qualité de professeurs associés des personnes issues du monde professionnel ou exerçant une activité principale autre que d'enseignement, dès lors qu'ils peuvent justifier d'une certaine expérience en qualité de cadre ou de technicien. Ce dispositif n'est toutefois actuellement utilisé que de façon marginale puisque seuls sept enseignants de cette catégorie sont recensés pour l'ensemble des académies en 1999. L'attention des recteurs a en conséquence été appelée sur l'intérêt de ce type de recrutement. Le ministère est par ailleurs en train d'identifier un certain nombre de disciplines d'enseignement de lycée professionnel dans lesquelles un recrutement de professionnels en activité répondant aux conditions fixées par le décret du 15 juillet 1994 précité serait rapidement utile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29146

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2586

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4422